

Budget participatif : 2ème édition

Dès l'âge de 10 ans, les habitants peuvent déposer une idée de projet respectant les conditions d'éligibilité puis participer au vote afin de choisir 3 projets qu'ils souhaitent voir se concrétiser.

Vous avez des idées, des projets pour votre ville ? Pour vous donner la possibilité de les proposer et de les voir se réaliser, la Municipalité lance la 2^{ème} édition du budget participatif.

La phase de dépôt des projets se tiendra du 15 mai au 15 août 2022.

Pour tout savoir, consultez le [site du budget participatif](#)

Publié le 13 mai 2022